



CR du CHSCT du 02 mars 2017

Notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail (Décret n°82-453 du 28 mai 1982).

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du :
 - a. 26 janvier 2017 (Pour avis)
 - b. 04 février 2016 (Pour avis)
 - c. 26 novembre 2015 (Pour avis)
 - d. 26 novembre 2015 - Réunion extraordinaire (Pour avis)
 - e. 08 octobre 2015 (Pour avis)
2. Réorganisation des services de la Scolarité et de la Formation continue de l'UFR ALL - Arts Lettres Langues Metz (Pour avis)
3. Nomination du Conseiller à la sécurité pour le Transport des Matières Dangereuses - TMD (Pour information)
4. Organisation de la médecine de prévention (Pour avis)
5. Organisation des Services Techniques de Site : Artem, Saulcy et Technopole (Pour avis)
6. Mission Egalité Diversité : prévenir et lutter contre les discriminations (Pour information)
7. Enquêtes administratives 2016-2017 (sous réserve) (Pour information)
8. Programme 2017 des visites du CHSCT (Pour avis)
9. Etat des lieux des Commissions Locales d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail - CLHSCT (Pour information)
10. Suivi des accidents 2017 (Pour information)
11. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
12. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Informations diverses :

Point sur le C.A. : les comptes de l'UL sont dans le vert +3.7 M€ avec un fonds de roulement à 36 jours et une masse salariale tendue.

Point sur la pétition parking Saulcy Nord : la situation s'est à nouveau dégradée, il y aura un accès unique par la carte pro et une suppression des codes qui se transmettent par différents biais.

Approbation des PV (pour avis)

Nous sommes revenus sur notre espace de stockage partagé de documents qui pose encore des soucis. Nous sommes toujours dans une mauvaise fluidité des échanges entre les différentes directions de l'UL, dans ce cas c'est entre la DN et la DHSE. Nous avons renouvelé notre souhait d'avoir également accès aux rapports de visites que la DHSE effectue. **Nous y reviendrons si rien ne bouge.**

Réorganisation du service de la scolarité UFR ALL - Metz (pour avis)

Nous avons félicité cette UFR qui est une des seules composantes de l'UL à respecter la réglementation en vigueur c'est-à-dire : Toutes les réorganisations de services doivent passer par les instances de l'UL : conseils d'UFR, CT/CHSCT (article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982). Une fois la triple consultation faite, la direction peut appliquer la réorganisation.

En ce qui concerne cette UFR, le message du SNPTES a été entendu.

Nomination d'un conseiller à la sécurité pour les Transports de Matériaux Dangereux (TMD) (pour information)

La DHSE reconnaît que l'UL n'était pas en phase avec la réglementation. (L'arrêté Transport des Matières Dangereuses (TMD) du 29 mai 2009 prévoit en son article 6 un conseiller TMD). Il aura fallu 8 ans pour identifier une personne.

Cedric Deumeurie du laboratoire Géoressources a réussi l'examen en décembre 2016. Ses missions seront d'examiner le respect des règles de transport, il tient aussi un rôle de conseil.

Une lettre de cadrage précisera son champ de compétence et son périmètre d'action.

Vos représentants se sont étonnés que cela ne soit pas un personnel DHSE. Etant donné notre insistance, il devrait normalement travailler en étroite collaboration avec une personne de la DHSE référent des TMD, pas facile de s'y retrouver à l'UL...

Organisation de la médecine de prévention (pour avis)

D'emblée nous avons demandé si notre médecin de prévention avait une lettre de mission comme la réglementation l'impose. L'IGAENR s'était aperçue de cette absence lors de visite de juin de 2016. **Grâce à l'intervention du SNPTES, cela devrait arriver.**

La présentation a été faite par la DRH (Patrick Mangenot).

L'UL lance fin mars le recrutement d'un médecin de prévention, d'un ergonome du travail, d'infirmières de prévention et d'une psychologue du travail (elle est déjà identifiée et connue de certains personnels de l'UL).

Le but est d'avoir un service de médecine de prévention répondant aux exigences réglementaires.

Les revendications du SNPTES ont été entendues, mais nous restons sur nos gardes car, pour l'instant, ce sont uniquement des promesses

Nous continuerons à interpeller la direction sur son devoir d'assurer la surveillance médicale des agents et, pour cela, en nous appuyant sur les dispositions des articles 22, 24 et 24-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'article 22, est très clair et ne donne pas lieu à un conflit d'interprétation : "Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier".

Dans l'hypothèse où certains de nos collègues auraient à souffrir et (ou) à décéder d'une maladie non détectée en raison de cette absence de suivi, nous serions, avec la victime ou ses ayants droits, en mesure de soulever la responsabilité pénale et administrative de l'établissement ainsi que celle de son président.

De son côté, le SNPTES poursuit sa lutte contre les risques psychosociaux en renforçant son réseau de veille et en créant son observatoire des risques psychosociaux.

Organisation des services techniques des sites Artem, Saulcy, Metz Technopole (pour avis)

La présentation a été faite par la DPI

Les sites concernés :

Artem avec 50 000 m² de SHON : il y aurait une adhésion entière du site en excluant l'IJL qui garde son service technique de site...

Campus Technopôle Metz avec 41 500 m² de SHON : c'est l'inconnu total.

Saulcy avec 93 000 m² de SHON : l'UL parle déjà du Saulcy Nord et du Saulcy Sud...

Nous avons d'emblée posé la question si les UFR avaient voté : il semble que non pour le moment car l'UL aurait demandé d'attendre que cela passe par les instances CHSCT, CT, CA etc...

Toutes les réorganisations de services doivent passer par les instances de l'UL : conseils d'UFR, CT/CHSCT (article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982)

D'un côté la DPI raisonne en ETP (équivalent temps plein). Par exemple, pour effectuer la plomberie sur un campus elle préconise 1,2 ETP ou 1,8 ETP. De l'autre, les UFR souhaitent garder leur personnel. Donc pour le côté humain, nous vous laissons apprécier. D'autant plus que le modèle proposé est celui qui a été mis en place sur un campus où vos représentants s'efforcent à dire depuis le début à l'UL que cela ne fonctionne pas. Des personnels sont en RPS sur ce site et le SNPTES vient de demander à ce que le CHSCT fasse une visite (organisation du travail et RPS).

Vos représentants ont voté contre cette réorganisation. Toutefois le SGEN/CFDT a voté pour et 1 abstention et FO a refusé de voter.

Les raisons de notre vote contre vous ont été envoyées dans un communiqué le jour du CHSCT : « Nous préférons privilégier l'humain au manque de lisibilité d'une couche administrative supplémentaire.

Le SNPTES n'est pas opposé à une mutualisation, mais il faut qu'elle soit raisonnée et construite avec les personnels concernés. »

Mission égalité diversité : Prévenir et lutter contre les discriminations (pour information)

Pascal Tisserant chargé de mission égalité diversité, a présenté les travaux du groupe DADIE dont 80 personnes à l'UL font partie. Les comptes rendus sont disponibles auprès de vos représentants SNPTES.

Enquêtes administratives 2016/2017 (pour information)

Ces enquêtes portent sur des situations individuelles.

Entre 2013 à 2016, 12 enquêtes ont été réalisées. Globalement, il en a 4 pour harcèlement moral et/ou sexuel dont aucune n'a donné lieu à une transmission au procureur, 2 pour de la gestion de fonds publics et 6 pour comportements inappropriés ou dégradation d'environnement de travail.

Programme 2017 des visites du CHSCT (pour avis)

Outre les visites proposées par vos représentants, l'INSERM souhaite une visite conjointe avec l'UL pour l'Unité Mixte de Recherches 1116 sur le campus médecine.

Toutes les visites retardées de 2016 sont en cours sauf la FST (qui démarrera sous peu) et l'Institut Jean Lamour. Pour ce laboratoire, nous ne sommes pas les seuls à nous demander s'il ne s'agit pas d'une entrave. Quoiqu'il en soit, la visite est actée et elle aura lieu.

Les propositions de visites 2017 que nous avons soumises ont toutes été acceptées.

Nous avons encore insisté pour avoir à notre disposition l'ensemble des rapports des visites réalisées par la DHSE, cela devrait venir...Il faudra sûrement le redemander...

Points sur les CLHSCT (pour information)

Comme vous le savez, juridiquement, ces commissions locales n'ont pas d'obligation réglementaire à exister, mais l'UL avec ces partenaires EPST a décidé de les mettre en place depuis un an.

Peu de laboratoires ont mis en place ces commissions (20/67) et encore moins de composantes respectent la procédure UL de transmission des informations via les comptes rendus.

Nous avons renouvelé notre souhait de ne pas avoir les comptes rendus plus de 6 mois après la réunion consacrée à l'hygiène et à la sécurité.

Nous sommes également intervenus sur des compositions très spéciales et non conformes à la procédure de certains comités.

Le comble, suite à notre intervention, nous avons eu un compte rendu succinct de celui des directions de l'UL qui englobent 800 personnels. Nous n'en avons jamais eu.

Toutefois nous encourageons les 3 seules composantes de l'UL qui respectent l'intégralité des préconisations pour les CLHSCT.

Nous devrions avoir un espace partagé où ces comptes rendus seraient stockés

La direction de l'UL, lors des journées de mars des R.A., directeurs de composantes devrait encore rappeler l'obligation de la mise en place des CLHSCT.

Suivi des accidents de Travail (pour information)

Transport des blessés :

Encore une intervention du SNPTES car trop de personnels blessés ne sont pas pris en charge par le SAMU et doivent se rendre, à pied, par les transports en commun ou en véhicule privé à l'hôpital ou en clinique.

En 2016, une procédure et des affiches avaient été présentées au CHSCT. Nous sommes en 2017 et il a encore fallu par courrier (8 jours pour avoir une demi-réponse) et une intervention en CHSCT pour qu'enfin cela soit présenté à la réunion des assistants de prévention de fin mars.

Toutefois nous faisons moyennement confiance à la réponse écrite à notre courrier, nous saisissons nos spécialistes qui siègent au ministère afin que nous ayons une procédure officielle et non « sauce » UL.

Le logiciel pour les accidents de travail serait opérationnel fin mars 2017. Cela fait plus de 2 ans que nous réclamions cela

Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Nous sommes à nouveau intervenus pour préciser que certaines composantes ne veulent pas faire remonter de fiches.

C'est souvent la seule solution pour faire connaître un problème dont personne ne veut se saisir. La DHSE en est seulement le relais, mais n'est pas responsable de la non remontée des fiches ou des fiches « restées lettres mortes ». Une fiche est clôturée quand tout a été réalisé.

La remontée peut également se faire via le logiciel GPUC, nous sommes las d'en faire la demande et de demander l'activation du module.

Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Nous avons renouvelé notre demande pour que ce point soit en début de CHSCT afin que les avis motivés soient retranscrits comme la réglementation l'oblige.

Le 4 Avril 2017
VOTEZ ET FAITES VOTER



Georges BAUDOIN
Catherine PABLO
Pascal COULOMBE
Saidia ANTOINE
Franck SAULNIER

georges.baudouin@univ-lorraine.fr
catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr
pascal.coulombe@univ-lorraine.fr
saidia.antoine@univ-lorraine.fr
franck.saulnier@snptes-lorraine.org

Metz
Nancy CLSH
Vandoeuvre
Nancy Carnot
Vandoeuvre

<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>



Section Académique
Nancy-Metz

